

Bienvenue à

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Uriopss Auvergne

Cheminement

- ✓ Une décision commune des deux Uriopss basée sur un principe de réalité d'adaptation politique et géographique à la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes

=> 10 comités de pilotage d'octobre 2016 à septembre 2017

Copil composé des deux présidents (Frédéric Raynaud et Bernard Ailleret) et de trois administrateurs de chaque Uriopss

En Auvergne : Françoise Janisset, Patrice Collier et Christophe Teyssandier

En RA : Yannick Pendola, Pierre Maréchal et Jean-Claude Michelin

Cheminement

- Les étapes débattues et validées en CA (fin 2016 et 2017)
- Deux séminaires de travail administrateurs/ salariés de travail (2016 et 2017)
- AGO respectives d'avril 2017 et juin 2017
- Informations des équipes de salariés, et travaux en commun pour préparer la nouvelle organisation

Forte implication de tous (administrateurs et salariés) pour construire cette nouvelle Uriopss ARA

Cheminement



Déclaration d'intention : adoptée par les CA respectifs en 2016 et signature le 3 janvier 2017

Protocole de fusion : signature le 29 septembre 2017

Annonce légale : parution dans le Progrès et la Montagne

AGE : 1^{er} décembre matin en Auvergne et après-midi en RA

Présentation du projet associatif de la future Uriopss ARA

Ce projet associatif est établi pour 2018-2022 et :

- Réaffirme les valeurs portées par le réseau Uniopss-Uriopss dont la finalité est d' « *Unir les associations pour développer les solidarités* »
- Adapte le projet de l'Uriopss ARA à la nécessité politique et administrative de la région
- Accompagne l'ambition d'une nouvelle dynamique territoriale

Un projet au service des adhérents actuels et futurs, engagés auprès des personnes fragiles de la petite enfance aux personnes âgées, de la santé et de la lutte contre les exclusions

Présentation du projet associatif de la future Uriopss ARA

Trois axes en synergie

- **+ Unis** : Développer une politique interfédérale et intersectorielle volontariste et engagée
- **+ Ouverts** : Contribuer au mouvement de l'économie sociale et solidaire pour faire société
- **+ Proches** : Assurer un maillage territorial performant

Présentation du projet associatif de la future Uriopss ARA

Questions et débat

Présentation des statuts et liens avec le règlement intérieur

➤ **Titre I composition et objet** (article 1 à 3 des statuts)

1- Composition (membres actifs, représentants des adhérents nationaux Uniopss, personnes qualifiées, représentant des salariés, membre d'honneur)

2- droits de vote et voix (art 3 et 15 Statuts et art 1 et 2 RI)

Membres actifs

personne morale = 1 voix

+ nombre de voix au prorata du chiffre d'affaires et du nombre d'établissements et services

Plafond = 11 voix

Présentation des statuts et liens avec le règlement intérieur

3- Gouvernance et élections

(article 6 des statuts et article 3 du RI)

Mandats de quatre ans renouvelable par moitié

a) Membres actifs (25 postes) = Deux corps électoraux : un par activité et un par territoire

Tous les membres actifs sont appelés à voter librement sur une activité et un territoire.

Présentation des statuts et liens avec le règlement intérieur

b) Représentants des adhérents nationaux à l'Uniopss en région ARA (4 postes) - Vote au sein de la conférence des représentants des adhérents nationaux

4- cotisations (art 20 des statuts et art 4 du RI)

- Cotisations 2019 : Travail en 2018 sur le nouveau mode de calcul (information aux adhérents en septembre 2018)
- Cotisations 2018 : Maintien des cotisations appelées sur les bases respectives 2017 des deux ex-Uriopss

Présentation des statuts et liens avec le règlement intérieur

5- Gouvernance provisoire et premier renouvellement des administrateurs (art 26 et 7 statuts et art 7 du RI)

Application des statuts au 1^{er} janvier 2018

Les mandats actuels prorogés jusqu'à la première AGO Uriopss ARA électorale avant fin mars 2018

Les élections pour moitié du CA en 2020 feront l'objet d'un tirage au sort

Présentation des statuts et liens avec le règlement intérieur

Questions et débat

Présentation du protocole de fusion du 29 septembre 2017

Caractéristiques

- ✓ Deux Uriopss adhérentes à l'Uniopss partageant les mêmes valeurs et même but.
- ✓ Choix de fusion absorption pour simplification démarche
- ✓ Opération qui s'inscrit dans une restructuration liée à la réforme des territoires
- ✓ Siège à Lyon et deux sites (Clermont et Lyon)

Présentation du protocole de fusion du 29 septembre 2017

Résultats attendus

Conformité à la géographie de la Région ARA
avec :

- Représentation régionale et territoriale (12 CD et Métropole de Lyon)
- Coordination du développement des actions Uriopss sur l'ensemble de la région
- Mutualisation des moyens pour une meilleure efficacité de services aux adhérents

Présentation du protocole de fusion du 29 septembre 2017

- La fusion prendra effet au 1^{er} Janvier 2018
- Evaluation de l'actif et passif – patrimoine à transmettre lors de la fusion par
« l' absorbée » à « l'absorbante »

Situation au 31 août 2017

Total actif apporté = 511 198 €

Passif pris en charge = 101 790 €

Situation nette = 409 408 €

Présentation du protocole de fusion du 29 septembre 2017

Questions et débat

Présentation de la gouvernance transitoire du 1^{er} janvier au 28 mars 2018

- Prolongation des mandats antérieurs
- 10 janvier 2018 : Réunion des deux bureaux pour constituer un CA provisoire et désignation des deux ex-présidents comme président et vice président transitoires
- fin mars 2018 : AGO électorale Uriopss ARA avec appel à candidatures fin Janvier 2018
- Début avril : CA et bureau : élections président, vice-président, trésorier et secrétaire

Présentation de la gouvernance transitoire du 1^{er} janvier au 28 mars 2018

Questions et débat

Vote des Résolutions AGE

Les décisions adoptées par cette AGE du 1^{er} décembre emportera réalisation de l'opération fusion/absorption sous réserve de l'adoption des mêmes résolutions par l'AGE de Rhône-Alpes

1 - Approbation des futurs statuts et du règlement intérieur

2- Approbation du futur projet associatif

3- Approbation de la fusion sur la base du protocole de fusion en vue de la dissolution de l'Uriopss Auvergne sans liquidation au 1^{er} Janvier 2018

4- Approbation de l'évaluation des apports de l'Uriopss Auvergne au titre de la fusion absorption par l'Uriopss Rhône-Alpes dans le cadre du présent protocole

5- Approbation de la gouvernance transitoire avec le regroupement des deux Bureaux avant l'AGO électorale

**Merci et au plaisir de vous
retrouver au sein de l'Uriopss ARA !**